

PROJET DE CREATION

D'UNE UNITE PEDAGOGIQUE D'INTEGRATION

AU LYCEE JEAN MOULIN DE SAINT BRIEUC

A LA RENTREE 2004

Une U.P.I. au Lycée Jean Moulin :

Pourquoi ?

« Le chef de l'état a fait de l'intégration des personnes handicapées un chantier prioritaire du quinquennat

Par ailleurs, l'expérience montre que l'intégration d'un élève handicapé entraîne des progrès pour l'enseignement et l'éducation de tous les autres élèves...

Aujourd'hui les parents n'acceptent plus l'orientation systématique de leur enfant vers les établissements spécialisés et sont de plus en plus nombreux à exiger un accueil dans l'établissement scolaire ordinaire... ».

Conférence de presse du 21 janvier 2003 :

Les mesures nouvelles en faveur de l'intégration des élèves handicapés

Luc Ferry – Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Xavier Darcos – Ministre délégué à l'enseignement scolaire

Marie-Thérèse Boisseau – Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées

Le travail ci-dessous a été réalisé par Madame LANDIER-LERAY chargée de piloter l'expérimentation d'une unité pédagogique d'intégration au lycée professionnel Jean Moulin sur l'année scolaire 2003-2004.

1) PROJET GLOBAL :

➤ Assurer en lycée professionnel, une continuité dans la politique d'intégration scolaire en place, à l'école primaire et au collège.
Pour ce faire, il convient de construire une offre de formation adaptée aux besoins des adolescents handicapés, âgés de plus de 15 ans à besoins spécifiques. Ces adolescents sont actuellement sans solution d'orientation vers une formation professionnelle en milieu scolaire ordinaire.

2) OBJECTIFS DE L'U.P.I. :

Dans la continuité du projet individualisé, et dans la perspective d'une insertion professionnelle :

- Maintenir des acquis et développer des connaissances en enseignement général,
- observer différents champs professionnels,
- acquérir des savoirs faire professionnels,
- confirmer des savoir être citoyens,
- valider la formation reçue en entreprise,
- réaliser un parcours qualifiant.

Remarque : **la formation en UPI pourra être scindée en deux cycles :**

➤ Un cycle d'orientation :

Au terme du cycle d'orientation, l'élève devra être capable de formuler un projet professionnel réaliste qu'il aura déterminé et vérifié, associé à un itinéraire en terme de parcours de formation permettant un accès possible à l'emploi.

Méthodologie :

Le principe d'individualisation permettra de répondre au mieux aux besoins de chaque élève. L'évaluation des compétences et des besoins de chaque élève, effectuée dès le démarrage de la scolarisation contribuera à l'élaboration de parcours adaptés à chaque élève.

Cette démarche devrait éviter des situations comme celle citée ci-dessous :

Une jeune fille a dû renoncer à l'horticulture alors qu'elle avait un CAP, du fait d'une malformation aux hanches qui l'empêchait de soulever des cageots. Or, cette malformation était congénitale et donc son incapacité était connue de tous.

Contenu :

Evaluation, bilan (personnel, psychologique, médical, cognitif et ergonomique),
Maintien des acquis et développement des connaissances en enseignement général,
Confirmation des savoir être citoyens
Connaissance de l'environnement économique,
Observation des différents champs professionnels,
Elaboration du projet de formation,
Périodes de stages en entreprise,
Orientation : identification des axes de compétences par rapport à des postes de travail.

- Un cycle de formation professionnelle en s'appuyant sur un travail en réseau avec les différents établissements et les entreprises du bassin. Les élèves de l'UPI bénéficieraient d'un soutien scolaire au LP Jean Moulin, associé à un soutien médicosocial du SESSAD.

Contenu :

Maintien des acquis et développement des connaissances en enseignement général,
Confirmation des savoir être citoyens
Acquisition des savoirs faire professionnels,
Validation de la formation en entreprise,
Réalisation d'un parcours qualifiant.

3) PUBLIC CONCERNE (voir en annexe, la fiche d'exigences et de critères d'autonomie) :

- Adolescents à partir de 15 ans, handicapés ou en grande difficulté pour des raisons intellectuelles, ayant suivi une scolarité accompagnée, adaptée et spécialisée (en IME) ou intégrés en milieu scolaire ordinaire (UPI, intégration individuelle...).
- Adolescents sans difficultés comportementales, ouverts à autrui, pouvant s'intégrer ponctuellement dans les classes ordinaires du lycée professionnel.
- Adolescents n'ayant pas le niveau requis pour suivre une formation qualifiante classique, mais susceptibles de s'inscrire dans une perspective de niveau C.A.P. et de mettre à profit les observations et stages effectués en milieu professionnel.
- Origine scolaire : U.P.I. collège, E.R.E.A, I.M.E.

4) MODALITES D'ADMISSION :

- Eventuellement mini stage l'année qui précède l'admission pour les élèves susceptibles d'intégrer l'U.P.I.
- Orientation sur décision de la C.D.E.S ou la C.C.S.D. en fonction des critères suivants :
 - 1) Avoir suivi une scolarité dans une structure spécialisée,
 - 2) une prise en charge médico-éducative est nécessaire (S.E.S.S.A.D.),
 - 3) la qualité des résultats scolaires ne doit pas être le seul critère d'admission retenu ; la capacité de l'élève à s'intégrer dans la vie en collectivité par un comportement adapté, est un facteur très important dans l'étude du dossier.

5) LES LOCAUX :

- Un bureau équipé :
 - 1) Ordinateur et logiciels, téléphone-Fax,
 - 2) Armoire de rangement.
- Une salle équipée :
 - 1) 8 tables pouvant accueillir des élèves en fauteuil,
 - 2) Télévision et magnétoscope,
 - 3) Rétroprojecteur et vidéoprojecteur,
 - 4) Armoire de rangement,
 - 5) Tableau,
 - 6) 8 ordinateurs,
 - 7) 2 imprimantes,
 - 8) 1 scanner

6) LA STRUCTURE :

- 1 PLP 18h – sur profil : Madame Landier-Leray, PLP Biotechnologie, pilote 2003
- 13 heures – postes PLP
- 2,5 HSA
- 70 HSE
- 1 poste d’auxiliaire de vie scolaire

7) LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE :

Horaire hebdomadaire élève pour le premier cycle :

- 4 heures de Français)
- 4 heures de Mathématiques) **CFG –Certificat de Formation Générale-**
- 1 heure de CMC)
- 2 heures d’anglais
- 2 heures de Technique d’Information et de Communication (**préparation du B2I**)
- 1 heure de prévention routière (**préparation de l’ASSR**)
- 2 heures d’EPS
- 1 heure d’Arts Plastiques
- 12 heures d’enseignement technologique et socioprofessionnel.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10 – 9h05		Concertation équipe			Concertation équipe
9h05 – 10h00	Enseignement général	Enseignement Technologique et Socio-Professionnel : Visites ou stages en entreprise,	Enseignement général	Enseignement général	Enseignement Technologique et Socio-Professionnel : Visites ou stages en entreprise,
10h15 – 11h10					
11h10 – 12h05					
13h45 – 14h40	Anglais	Stages en Lycée Professionnel, Vie Sociale et Professionnelle		Anglais	Stages en Lycée Professionnel, Vie Sociale et Professionnelle
14h40 – 15h35	Technique d’Information et de Communication		Education Civique, Juridique et Sociale.	Arts plastiques	
15h45 – 16h40				EPS	
16h40 – 17h35	Prévention Routière				

Remarques :

- L'enseignement général doit être adapté mais inspiré de l'enseignement général de CAP : L'objectif à court ou moyen terme, pour certains élèves, est l'insertion dans des classes de CAP ordinaire.
- L'encadrement, pour ce dispositif, doit être constitué d'une équipe pédagogique réduite :
 - un professeur de français,
 - un professeur de mathématiques,
 - un professeur d'informatique,
 - un professeur assurant l'Insertion Sociale et Professionnelle et la coordination du dispositif.
- Pour les arts plastiques et l'EPS, l'intégration se fera au cas par cas, en fonction des élèves de l'UPI et des classes accueillantes.
- Concernant les deux journées banalisées, elles seront prises en charge par un professeur assurant l'Insertion Sociale et Professionnelle et la coordination du dispositif, l'éducatrice du SESSAD, l'auxiliaire de vie scolaire.
 1. Au cours de ces deux journées, une heure sera intitulée « quoi de neuf ? ». Ce sera un lieu d'échanges encadré par le professeur coordonnateur, l'éducatrice, l'infirmière. Les élèves pourront y exprimer leur vécu, leurs difficultés..... La présence de plusieurs professionnels aidera à l'analyse et à la remédiation des problèmes existants.
 2. Un enseignement par modules permettra :
 - l'évaluation des compétences et des besoins de chaque élève,
 - un travail sur l'estime de soi comme moyen d'intégration scolaire, sociale et professionnelle,
 - l'élaboration des projets individualisés,
 - la recherche de stages,
 - la préparation matérielle,
 - les bilans et rapports de stage.

Les après-midi du lundi et du jeudi offrent également une certaine souplesse : ils seront adaptés en fonction des compétences, des besoins, des projets des élèves (suivi SESSAD, intégration ponctuelle dans certaines classes, participation à des projets divers).

--

Bilan des horaires élèves

Enseignement général :	9 heures
Anglais :	2 heures
Enseignement technologique et socioprofessionnel:	12 heures
Informatique :	2 heures
Prévention routière :	1 heure
EPS :	2 heures
Arts plastiques :	1 heure
Total hebdomadaire élèves :	29 heures

Besoins

<p><u>PLP :</u></p> <table><tr><td>Français</td><td>4 heures</td></tr><tr><td>CMC</td><td>1 heure</td></tr><tr><td>Anglais</td><td>2 heures</td></tr><tr><td>Mathématiques :</td><td>4 heures</td></tr><tr><td>Informatique :</td><td>2 heures</td></tr></table> <hr/> <p>13 heures postes</p> <p><u>UN TEMPS PLEIN :</u></p> <table><tr><td>Enseignement technologique et socioprofessionnel:</td><td>12 heures</td></tr><tr><td>Prévention routière :</td><td>1 heure</td></tr><tr><td>Concertation :</td><td>1 heure (pour 2 h effectives)</td></tr><tr><td>Coordination :</td><td>4 heures</td></tr></table> <hr/> <p>18 heures soit un ETP</p>	Français	4 heures	CMC	1 heure	Anglais	2 heures	Mathématiques :	4 heures	Informatique :	2 heures	Enseignement technologique et socioprofessionnel:	12 heures	Prévention routière :	1 heure	Concertation :	1 heure (pour 2 h effectives)	Coordination :	4 heures	<p><u>HSE</u> pour concertation et préparation à l'accueil des élèves dans les classes ordinaires (enseignement de l'EPS et des Arts Plastiques, stages au sein d'ateliers d'enseignement professionnel) :</p> <p>5 heures X 14 professeurs : 70 heures HSE</p> <p><u>HSA :</u></p> <p>1 heure de concertation en français (pour 2 h effectives)</p> <p>1 heure de concertation en math. (pour 2 h effectives)</p> <p>0,5 heure de concertation en TIC (pour 1 h effective)</p> <p>soit 2,5 HSA</p> <p>Un poste d'Auxiliaire de Vie Scolaire</p>
Français	4 heures																		
CMC	1 heure																		
Anglais	2 heures																		
Mathématiques :	4 heures																		
Informatique :	2 heures																		
Enseignement technologique et socioprofessionnel:	12 heures																		
Prévention routière :	1 heure																		
Concertation :	1 heure (pour 2 h effectives)																		
Coordination :	4 heures																		

MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

UPI-ENTREPRISES

EXTRAIT DU RAPPORT LACHAUX (Intégration des enfants handicapés en milieu scolaire, octobre 2003) :

L'emploi en entreprise est possible, des exemples le montrent. Il convient toutefois **d'accompagner le responsable d'entreprise dans sa démarche**, de façon semblable à ce qui se fait dans l'école. Des entrepreneurs accepteraient davantage de personnes handicapées dans leur personnel, mais indiquent n'avoir ni le temps, ni le savoir-faire pour une telle insertion qui demande souvent des ajustements ou des adaptations. Les éducateurs techniques spécialisés intervenant dans les IMPRO et les CAT pourraient avoir un rôle important dans cette fonction d'accompagnement.

GRUPE DE REFLEXION AU SEIN DE L'ADE (AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE) DE SAINT BRIEUC :

Un groupe de travail est constitué de chefs d'entreprises. La problématique est « **Comment intégrer, dans les entreprises, des handicapés mentaux, venant du milieu scolaire ordinaire?** »

Première proposition :

Adéliance est un groupement d'entreprises qui organise des emplois en temps partagés. Cette organisation propose de créer « **H** » **Adéliance (Adéliance au service du Handicap)**. L'objectif est de mettre en place une structure comportant un éducateur technique qui encadrerait des personnes handicapées au sein de l'entreprise, plutôt que de faire sous-traiter certaines tâches par des ateliers protégés.

L'UPI pourrait s'appuyer sur cette structure pour trouver **des stages en entreprises et préparer l'insertion professionnelle de ses élèves.**

FORMATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

1. STAGES PROPOSES PAR LE PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION :

➤ **Accueil des élèves handicapés dans la classe, l'école, le collège ou le lycée (le 19, 20, 21 janvier à l'IUFM de Saint-Brieuc):**

Favoriser l'intégration : le handicap, les handicaps. Savoir différencier : outils, supports, travail en partenariat.

➤ **Connaissance des publics des SEGPA, EREA, UPI.**

Préparer les PLP à l'accueil des élèves des SEGPA, EREA, UPI.

PARTICIPATION DES PROFESSEURS DU LYCEE JEAN MOULIN :

Mme MERCIER, PLP lettres-histoire,
Mme JOANIN, PLP maths-physique,
Mme ANTHOINE, PLP d'entretien des textiles,
Mme LE CHEVERE, PLP de génie textile,
Mme LANDIER-LERAY, PLP biotechnologies.

Remarque :

Au mois de septembre 2003, à l'annonce de l'éventuelle ouverture d'une UPI, ces collègues ont manifesté leur intérêt. Ces candidatures spontanées ont permis une inscription aux stages ci-dessus.

2. FORMATION DE PROXIMITE :

STAGE n° 1 : Accueil des élèves présentant un retard mental léger en U.P.I. de Lycée Professionnel

OBJECTIF GENERAL :

Favoriser l'accueil, l'intégration, la mise en œuvre des démarches pédagogiques et des partenariats avec d'autres établissements scolaires ou non.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Clarifier les notions : déficience intellectuelle, retard mental, troubles graves de la cognition, handicap mental.

Identifier les conditions et les problèmes particuliers de l'intégration dans le lycée.

Aider à la mise en place de démarches pédagogiques.

Aider à l'établissement de partenariats dans une perspective de sensibilisation aux champs professionnels.

Déterminer les composantes du projet individualisé.

STAGE n° 2 : Optimisation des périodes en milieu professionnel pour les élèves de l'U.P.I.

OBJECTIF GENERAL :

Optimiser les périodes en milieu professionnel pour les élèves de l'U.P.I.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Déterminer les fonctions et les objectifs de chaque temps passé en ateliers de LP, en entreprises (visite, stage...).

Préciser les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'exploitation de chaque période.

STAGE n° 3 : Le lycée professionnel et les familles des élèves de l'U.P.I.

OBJECTIF GENERAL :

Favoriser le travail de collaboration avec les familles des élèves de l'U.P.I.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Définir la collaboration, ses avantages, ses difficultés, ses limites.

Concevoir des outils et des dispositifs de communication.

Nom et prénom	stage N° 1	stage N° 2	stage N°3	
M.O. LE JEHAN M.O. Encadrement	X			
I. ASTIER Agent d'Accueil	X			
D. AUBIN O.E.A.	X			
D. RIVALAN M.O. Cuisine	X			
M. ANTHOINE PLP EAT	X	X	X	
J. LE CHEVERE PLP Métiers Mode	X	X	X	
B. MERCIER PLP Lettres Histoire	X	X	X	
J. LANDIER-LERAY PLP Biotechno.	X	X	X	
E. LE DENMAT CTN Agriculture	X	X	X	
M. HUONNIC PLP Vente	X	X	X	
S. BRADOL PLP Lettres Histoire	X	X	X	
C. JOANIN-LE FLOHIC PLP Math.	X		X	
MH. ERHEL PLP Biotechno	X	X	X	
MF. CADIOU PLP Biotechno	X	X	X	
M. LEMEE PLP Biotechno	X	X	X	
B. CLAESSENS PLP Lettres Histoire	X			
J. LE TALLEC PLP Biotechno	X	X	X	
V. JEGU PLP STMS	X			
JM. FOREST PLP Lettres Histoire	X			
E. GAUTTIER Certifié EPS	X			
A. VERDON C.P.E.	X	X	X	
N. COHONNER Infirmière	X	X	X	
C. LE NOTRE IME du Valais	X	X	X	
C. LE GOFF Inspection Académique	X			
Me LE NARVOR parent d'élève	X		X	
Me DERRIEN parent d'élève			X	

3. **STAGES AU CNEFEI** (Centre National d'Etude et de Formation pour l'Enfance Inadaptée) :

Stage n°1 (le 15, 16, 17 mars) : Les dispositifs et les pratiques d'intégration dans les lycées d'adolescents présentant un handicap mental.

Stage n°2 (le 17, 18, 19 mai) : L'unité pédagogique d'intégration pour les élèves présentant des troubles graves de la cognition.

Participation : Mme LANDIER

Remarque : Les stages et les frais inhérents à ces stages sont pris en charge par le lycée Jean Moulin.

4. STAGES AU LYCEE PROFESSIONNEL GUERIN,
5, rue Devès 92200 NEUILLY

Visite et échanges concernant les deux UPI mises en place.

Participation : Mme LANDIER

Remarque : Les stages et les frais inhérents à ces stages sont pris en charge par le lycée Jean Moulin.

5. STAGES AU LYCEE PROFESSIONNEL VERCINGETORIX,
4, rue de Laubize 63540 ROMAGNAT

Visite et échanges concernant les UPI mises en place.

Participation : Mme LANDIER

Remarque : Les stages et les frais inhérents à ces stages sont pris en charge par le lycée Jean Moulin.

6. STAGES AU COLLEGE LE BRAZ, rue du 71ème RI
22000 Saint-Brieuc

Visite, échanges, participation aux projets pédagogiques de l'UPI du collège.

Participation : Mme LANDIER

ANNEXES

FICHE D'EXIGENCES, DE CRITERES D'AUTONOMIE
PERMETTANT D'IDENTIFIER
LA POPULATION DE L'U.P.I. DU LYCEE PROFESSIONNEL

IDENTITE :

NOM :

Prénom :

Sexe :

Date de Naissance

Adresse :

SCOLARITE :

Enseignant référent :

Etablissement fréquenté :

PARCOURS SCOLAIRE :

A l'école Primaire / Elémentaire, était scolarisé en :

A partir de 12 ans, était scolarisé en :

HISTOIRE RECENTE DE L'ELEVE :

CONSTRUCTION DE LA PERSONNALITE, DEGRE D'AUTONOMIE	
Acquisition d'autonomie (orientation, déplacements en vélo, en cyclomoteur, en bus, mémorisation de trajets, adaptation à un changement de trajet, respect d'horaires, demande de renseignements, utilisation de carte téléphonique en cas de problèmes.....)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
Apprentissage de la vie sociale (activités extrascolaires, sportives, culturelles, associatives.....)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
Comportement (respect des règles, des consignes, expression de troubles, attitude au sein d'un groupe, perception et estime de soi)	

Bilan :	Evolution / Potentialités :
Comportement face aux tâches (durée de concentration, application, respect des consignes, gestion du matériel scolaire)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
Communication (Attitude en entretien individuel, participation orale au sein d'un groupe, aptitude à demander un renseignement, qualité du discours, fluidité de l'élocution, expression des besoins et des demandes....)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
ACQUISITION, POTENTIALITES	
Information et culture	

Bilan :	Evolution / Potentialités :
Domaine de la langue écrite (niveau d'expression, capacité à expliquer, justifier, argumenter...)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
Domaine de la langue orale (participation aux échanges, respect du sujet proposé...)	
Bilan :	Evolution / Potentialités :

Domaine des Mathématiques, Sciences et Technologies (raisonnement, numération, calcul, géométrie, repérage dans l'espace...)

Bilan :

Evolution / Potentialités :

Education physique et motricité (latéralisation, représentation du schéma corporel, dynamisme, attitude par rapport aux sports collectifs...)

Bilan :

Evolution / Potentialités :

IMPLICATION DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE
(parents, représentant légal, milieu d'accueil...)

BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT	
Existants :	A envisager :
STAGES EFFECTUES	

Stages effectués : Dates, lieux.....	Adaptation, comportement	Bilan : Prise de conscience du monde de travail, définition du projet...

ACTIVITES TECHNIQUES :

Espaces techniques fréquentés :

Motivation, intérêt :

Acquisition d'autonomie dans l'utilisation des outils, des machines :

Connaissance et respect des règles de sécurité. Le comportement est-il compatible avec les exigences de l'atelier ?

COMPETENCES TECHNIQUES	
Démarches méthodologiques :	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
Savoir-faire technique :	
Bilan :	Evolution / Potentialités :
MATURATION du PROJET DE FORMATION de L'élève	
Désir de formation, connaissance de l'environnement et du monde du travail, adéquation à la réalité...	